

Séance extraordinaire :

L'an deux mil quinze

le dix mars à 20H30

le Conseil Municipal de BUSSY ALBIEUX convoqué le trois mars s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents: MM VIAL, LEFEBVRE, DERORY, TRIOMPHE-SOUCHON, PONCET, VERMOREL, MASSARD, DALBEGUE, GAUMOND, VINCENT

Absents avec excuse : M ESSERTEL

Mme MASSARD a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

Orientations budgétaires 2015

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal d'inscrire les dépenses Investissement suivantes

- Ecole
- Salle Polyvalente
- Requalification du Bourg
- Elaboration Coca
- Vidéoprojecteur transportable mairie
- Défibrillateur
- Panneaux affichage avec vitrine
- Mise en accessibilité bâtiments communaux
- Voirie 2015
- Site Internet mairie
- Achat maison Essertel
- Démolition et aménagement parking
- Bureaux Ecole
- Enfouissement réseaux secs bourg

Le Conseil Municipal valide ces prévisions

Vote des taux des contributions directes

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'impositions des trois taxes directes locales pour l'année 2015.

Les bases d'impositions prévisionnelles pour l'année 2015 s'entendent après revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières pour 2015. Monsieur le Maire donne connaissance du produit attendu avec ces bases.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'impositions par rapport à l'année précédente, à savoir :

Taxe d'habitation :	6.00
Taxe foncier bâti :	11.85
Taxe foncier non bâti :	42.66

Augmentation du montant alloué pour les fournitures scolaires

Le montant de 46€ alloué à chaque élève pour les fournitures scolaires n'a pas été réévalué depuis plusieurs années. Les enseignantes ont demandé une augmentation de cette dotation. Le Conseil Municipal serait favorable à l'attribution de 48€ par élève, mais les trois communes du RPI doivent être en accord

Création d'un site Internet – demande subvention au titre de l'enveloppe cantonale

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal le projet de création d'un site Internet
Après délibération, Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité pour un montant de : **2 000 H.T.**

Regroupement des Communautés de Communes

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal l'envoi du comparatif des Communautés de Communes à l'échelle du SCOT Loire Centre.

Il manque la Communauté d'agglomération Loire Forez qui devrait être transmise courant mars.

Après discussion, le Conseil Municipal se sent plus proche de la Communauté de Communes de Feurs, afin de préserver un territoire à taille humaine et qualité des échanges possibles au sein d'une petite structure

Adhésion à l'ANATEEP

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de l'ADTEEP 42

C'est une association pour les transports éducatifs de l'enseignement public, elle mène des actions de sensibilisation à la sécurité auprès des enfants

. La présidente de l'association départementale de la Loire est Mme Marie-Josée GONON

Cette association propose une adhésion

Le Conseil Municipal décide une adhésion annuelle « membre actif » simple à l'ANATEEP pour un montant de 10€

Tour de garde Elections Départementales

Les tours de gardes des 22 et 29 mars 2015 sont organisés

Formation au 1^{er} secours :

Mme Souchon fait part au Conseil Municipal que des personnes recrutées en CUI sont en attente d'une formation au 1^{er} secours du fait que le groupe constitué n'est pas assez important. Elle demande si des élus sont intéressés par une telle formation. Après un tour de table 5 élus souhaiteraient faire cette formation.

Défibrillateur

Mme Poncet précise que le dossier demande de subvention pour le défibrillateur a été déposé auprès du Crédit Agricole. Le lieu d'installation doit être défini : mairie ou quartier de la salle polyvalente Après un tour de table le lieu de la mairie est retenu

Coca : Monsieur le Maire rappelle la réunion publique sur les grands principes du projet aménagement du Bourg mercredi 18 mars 2015 à 19H00

Monsieur le Maire informe l'assemblée : la cérémonie des anciens combattants d'Algérie aura lieu dimanche 22 mars 2015 à 11H00